

## Crise du Coronavirus (COVID-19) et service public de gestion des déchets.

### Point de situation au 30/03/2020

---

Messieurs les maires,

En raison de l'épidémie de coronavirus, les services à la population liés à la collecte des déchets sont modifiés. A compter du 31/03/2020 les modalités de collecte, d'apports et de ramassage des produits et déchets vont être réorganisées jusqu'à la fin des mesures de confinements.

Nous allons inviter l'ensemble des usagers à suivre les mesures de confinement et à respecter les nouvelles modalités de prise en charge de leurs déchets et produits résiduels. Ces mesures contribuent au soutien du travail des équipages de collecte et à la préservation de la sécurité de tous.

### Déchets-végétaux

L'apport des déchets végétaux pour tous les usagers sera suspendu sur l'ensemble des plateformes de déchets verts, **les plateformes seront fermées à compter du 31/03/2020**. Fermer leurs accès contribue au respect des règles de confinement et de protection de la population face à l'épidémie. En effet, le transport des déchets verts par les particuliers n'est prévu par aucun motif de déplacement dérogatoire autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Pour les plateformes accessibles sans restriction d'horaire ou de passage : Des panneaux seront posés par les ouvriers intercommunaux sur les sites pour informer et expliquer aux usagers que les plateformes sont fermées et qu'il est interdit de déposer les déchets végétaux. Nous comptons sur le civisme des habitants.

Si des dépôts étaient cependant constatés, des enlèvements pourraient toujours être possibles par notre prestataire Agrivalor mais uniquement sur demande de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Pour les plateformes dont les ouvertures sont gérées par les Mairies : Nous vous remercions de ne plus ouvrir la plateforme aux usagers. Nous vous ferons parvenir par mail une affiche à apposer aux portes de la plateforme si vous le souhaitez.

Devant cette situation, nous vous invitons, plus que jamais, à faire preuve de pédagogie auprès de vos administrés en les invitant à utiliser toutes les solutions alternatives qui permettent un traitement à domicile : mulching, compostage, broyage, etc. A défaut, il est demandé aux habitants de stocker temporairement leurs déchets verts dans leur jardin.

## Déchets alimentaires

Les bacs biodéchets sur le secteur Largue restent pour l'instant accessibles aux usagers. Les tournées seront maintenues avec Covid sauf indication contraire et en fonction du respect des nouvelles consignes. Il est expressément demandé aux habitants de ne plus jeter les mouchoirs, essuis-tous usagés dans les bacs biodéchets.

Là-encore, nous vous invitons à promouvoir auprès de vos habitants les techniques alternatives à la collecte, notamment le compostage.

## Déchets de soin et d'hygiène

**Les déchets de soin (mouchoirs, gants, masques...) ne doivent en aucun être placés dans le sac jaune ou avec les papiers et cartons. Ils doivent systématiquement être jetés dans le bac des ordures ménagères résiduelles.**

Pendant cette période pour protéger les équipes de collecte, le ministère préconise de déposer ces déchets dans un sac plastique résistant et fermé mis de côté pendant 24h. Le sac doit ensuite être placé dans le bac d'ordures ménagères.

Les déchets de soin piquants coupants sont toujours strictement interdits dans les collectes et doivent impérativement être rapportés dans des lieux spécifiques. Vous trouverez la liste des lieux de dépôt à cette adresse : <https://www.dastri.fr/nous-collectons/>

## Produits recyclables

La communauté de communes Sud Alsace Largue va insister et être encore plus attentive aux consignes de tri. Les consignes de tri présentes dans le calendrier doivent être parfaitement respectées pendant cette période pour ne pas y trouver des produits d'hygiène et de soins, mais aussi pour veiller aux respects des temps de tournée du prestataire de collecte et ne pas engorger les camions de collecte et les centres de tri.

## Permanence du service environnement

Pour tout bac non collecté, cassé, disparu ou pour tout autre soucis de collecte, le service produits résiduels continue à fonctionner pendant cette période et a mis en place une permanence téléphonique les mardis et jeudis matin de 8h30 à 12h au 03.89.88.38.39. Nous sommes également joignables à l'adresse email suivante : [information-collecte@sudalsace-largue.fr](mailto:information-collecte@sudalsace-largue.fr).

Les interventions pour toute demande de modification de volume, de retrait de bacs sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Le calendrier avec l'ensemble des consignes de tri est consultable sur le site internet de la communauté de communes Sud Alsace Largue à cette adresse :

<https://www.sudalsace-largue.fr/actualites/collecte-ordures.htm>